

Vers l'an 1121, sous l'administration de Ponce de Lay, son frère Aimon, seigneur de Joux, se voyant réduit à la dernière extrémité, se départit de toutes les mauvaises coutumes et usurpations que lui et ses hommes pouvaient recevoir et faire dans la terre de Saint-Martin, dans la vallée de Joux. Aimon le fit, reconnaissant avoir auparavant mal agi et injustement.

Il paraît que la terre et seigneurie de Joux relevait originellement du comté de Forez, car, en 1273, il fut convenu que le comte de Forez aurait droit de foi et hommage sur cette seigneurie.

En 1302, Guichard VIII, sire de Beaujeu, de la race de Beaujeu-Forez, assigna des rentes à Humbert, Guillaume et Thomas, ses frères, à prendre pendant leur vie, sur la terre de Joux.

Guichard VIII eut quelques différends avec l'abbé de Savigny pour les limites de la terre de Joux qui étaient mêlées avec celles de Tarare et autres dépendantes de cette abbaye. Ils convinrent de prendre des arbitres qui réglèrent, au bout de dix ans, ces limites qui servirent de bornes entre le Lyonnais et le Beaujolais. Etienne de Varennes-Rapetout, abbé de Savigny, fit une première transaction en 1309, et Hugues Aybrand, son successeur, en fit une seconde en 1349. Furent présents à cette dernière transaction Othon de Varennes, prieur de Tarare, Etienne de Varennes, prieur d'Arnas, Jean de Varennes, prieur de Montrottier, messires Pierre Bressent, Mathieu de Talaru, Hugues Arrici, chevaliers, Martin de Buellas, Guy Calli, docteur ès lois, Hugues Charpinel, Zacharie de Taney, damoiseaux, Jean, fils de Girard Chassipol de Tarare et Jean Boilet, clerks, Marius Maleyne, chanoine d'Autun, Guichard de Thélis et Simon de Gletteins.